

# N° 138 LE PUBLIPHOBIE 1<sup>er</sup>-3-2013

« Peu à peu, la laine se transforme en tapis. » (Proverbe persan.) Dernier numéro paru : 1<sup>er</sup>-1-2013 (24<sup>e</sup> année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et déclarée comme association le 1<sup>er</sup> juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

## I ■ Manifestation contre les excès de l'affichage publicitaire (Paris, 6 avril 2013)

Vous n'aimez pas les panneaux et les affiches publicitaires ? Venez le dire, le 6 avril 2013, à Paris (v. VI).

## II ■ Victoire fulgurante au 61, rue Olivier-Métra, contre un projet de panneau publicitaire (Paris 20<sup>e</sup>, février 2013)

Le 28 janvier 2013, les locataires du 61, rue Olivier-Métra (Paris 20<sup>e</sup>) découvrent que trois lauriers du jardin ont été remplacés par un trou de trois mètres de profondeur : les ouvriers leur expliquent qu'un panneau publicitaire de 8 m<sup>2</sup> va être posé (par l'afficheur états-unien Clear Channel), pour le compte du bailleur, la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP). Les locataires sont révoltés à l'idée de cette agression visuelle non concertée, qui polluerait leur « lopin » de ville. Le 29, ils prennent contact avec RAP (v. VII) qui leur apprend qu'une affaire similaire s'est soldée, fin 2012, dans le 10<sup>e</sup> (LP137), par la victoire des riverains, et leur fournit le modèle de pétition qui avait alors servi. Le soir même, ils accrochent, sur la grille qui les sépare du trottoir, un drap « Non au futur panneau de pub ! ». Le 31, ils rédigent leur propre pétition (avec un nouveau soutien : Paysages de France [v. VIII]), assortie d'une simulation visuelle du futur panneau publicitaire (v. VIII), qu'ils diffusent sur le trottoir et sur la Toile ([www.petitions24.net/nonaupanneaudepub](http://www.petitions24.net/nonaupanneaudepub)) : 150 signatures le premier jour. Ils écrivent au maire de Paris. Le 2 février, ils remplacent le drap par un panneau protestataire (« Non au panneau de pub, mobilisons-nous ! »). Le 11 au matin, la camionnette de l'afficheur rôde dans les parages, et les locataires constatent qu'un grand emplacement de stationnement a été ménagé le long du trottoir avec un panneau annonçant des « travaux » pour le 18... Le 14, ils envoient un courriel à la RIVP. Le 16, deux artistes de l'immeuble (Catherine Nyeki et Marc Denjean) réalisent une installation sur le thème « Nos regards ne sont pas à vendre » : trente paires d'yeux en ailes de papillons plastifiées, collées les unes au-dessus des autres sur des piquets dominant le panneau protestataire. Le 17, en présence de militants antipublicitaires (Collectif des déboulonneurs [v. VII], Paysages de France, Le Publiphobe, RAP), de membres d'associations locales, et de résidents de l'immeuble d'en face, tout autant concernés, les locataires plantent un olivier (allusion au nom de la rue) dans le trou pratiqué par l'afficheur, après que l'armature métallique enfoncée par les ouvriers s'est mystérieusement volatilisée. Dans la nuit du 17 au 18, sans prévenir personne, une locataire enclot l'olivier d'une guirlande de roses en sacs plastique multicolores (chef-d'œuvre d'art populaire !) et pose un écriteau chamarré : « Domaine privé de l'olivier, publicité non conseillée ». Le 18, au petit matin, jour pressenti de l'arrivée du maudit panneau, quinze locataires et militants sont prêts à bloquer le chantier sans violence, devant deux policiers en civil, en s'asseyant autour de l'olivier – il fait froid, mais le quasi-millier de signatures obtenues et les échos dans la presse (*Le Parisien*, le75020.fr, France Bleu, France Culture, France 3...) leur font chaud au cœur. Un camion-grue de l'afficheur a été aperçu à l'aube, mais, l'emplacement de stationnement réservé ayant, entre-temps, été mystérieusement occupé par la population locale, il a été obligé de repartir. Le 19, l'adjoint au maire de Paris chargé de l'Environnement (René Dutrey), par ailleurs administrateur de la RIVP, annonce au collectif que l'installation du panneau est suspendue jusqu'à une concertation avec les locataires. Le 25 mars, ceux-ci rencontreront la RIVP en même temps qu'un représentant de la mairie du 20<sup>e</sup>. L'heure est à la vigilance, le collectif reste mobilisé.

## III ■ Système d'alerte antipublicitaire contre l'installation de nouveaux panneaux d'affichage (RAP, début 2013)

Afin de pouvoir mobiliser des personnes actives, potentiellement disponibles pour empêcher ou perturber la pose d'un nouveau panneau publicitaire, RAP vient de mettre en place un système d'alerte pour prévenir rapidement les volontaires. Une fois inscrit grâce à un formulaire ([contact@antipub.org](mailto:contact@antipub.org), 01 43 66 02 04), vous serez tenu au courant par courriel, téléphone ou minmessage dès l'alerte d'une pose en cours ou annoncée d'un panneau. Le reste sera une question de rapport de forces sur le terrain...

## IV ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : sous la protection et avec la bienveillance des renseignements généraux

Le Collectif des déboulonneurs (v. VII) a de nouveau agi en janvier et février. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

**Janvier 2013.** Le 26, à 11 h, à Lille (gare Lille-Europe), 22 écrans de l'affich. Métromédia ont été neutralisés (20 recouverts, 2 barbouillés par 2 militantes, avec 10 amis), devant des passants favorables, 1 journaliste. Le polic. en civil a rassuré les vigiles de la SNCF en leur disant que les militants étaient avec lui... Annonces entendues par haut-parleurs : « Nous rappelons aux personnes en gilet jaune qu'il est interdit de peindre sur les murs et les publicités dans la gare » et « Nous demandons aux personnes en gilet jaune d'arrêter et de quitter la gare. » Art. avec photo dans *Nord éclair* et *La Voix du Nord* du 27.

**Février 2013.** Le 27, à 18 h, à Lille (r. de Béthune), 6 panneaux des affich. CBS et JCDecaux ont été recouverts puis barbouillés par 3 militants, devant 20 amis, 5 journal. (*Le Point*, RCF...). Art. avec photo dans *Direct Lille Matin* du 27 (*sic*), *Nord éclair* et *La Voix du Nord* du 28, reportage sur Grand Lille.TV le 28. Le 23, à 11 h, à Tours, 1 panneau lumineux a été recouvert par 2 militants (juchés sur une camionnette), devant 3 amis, 1 journaliste. Art. avec photo et reportage sur [lanouvellerepublique.fr](http://lanouvellerepublique.fr), le 24. Photos et comptes rendus : <http://www.deboulonneurs.org/>.

## V ■ Procès du Collectif des déboulonneurs : 200 euros requis, avec ou sans sursis (Paris, 25 février 2013)

[Ce procès avait été renvoyé le 4 octobre 2011 et le 12 juin 2012.]

Six militants (Vincent Boroli, Raphaël Callandreau, Yvan Gradis, Raphaël Jolly, P. Loeb et Arthur Lutz) ont comparu, durant deux heures, devant la 12<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de grande instance pour le barbouillage, le 28 février 2009, de 3 panneaux Avenir-JCDecaux et refus de prélèvement d'ADN à l'issue de leur garde à vue de 20 heures (LP113). Dans la salle, une quarantaine de sympathisants (assis ou debout) côtoyaient plusieurs journalistes, trois élus (Alexis Corbière et Danielle Simonnet, du Parti de gauche ; Sandrine Mees, d'Europe Écologie) et deux agents des Renseignements généraux.

La **présidente** (Évelyne Sire-Marin, ancienne présidente du Syndicat de la magistrature, membre dirigeant de la Fondation Copernic et d'Attac France), souriante, calme et ouverte tout au long de l'audience, et apparemment très compréhensive, constate que la « victime » JCDecaux, absente à l'audience, s'est néanmoins constituée partie civile par l'envoi d'une facture de 895 euros au titre de dommages-intérêts. Elle relève aussi dans le dossier que plusieurs prévenus avaient déclaré à la police qu'ils refuseraient toute rémunération pour leur acte, mais qu'ils accepteraient volontiers la Légion d'honneur.

Les **prévenus** sont entendus à tour de rôle. VB stigmatise l'impact de la publicité sur les jeunes esprits dont il a la charge en tant que professeur. RC réclame que la liberté de réception pour les citoyens soit reconnue par la loi, voire la Constitution, et explique que plusieurs partis politiques ont repris à leur compte certaines revendications du collectif. YG dédie sa plaidoirie à Fitou (Aude), évoque les affaires parisiennes récentes des rues Demarquay (LP137) et Olivier-Métra (V. II), où des riverains ont réussi à empêcher l'installation de nouveaux panneaux publicitaires, justifie son refus de prélèvement d'ADN par le fait que cette procédure a été inventée contre les comportements barbares (viol, torture, crime...) et qu'en l'occurrence la barbarie (visuelle) est ici à chercher du côté de la publicité et non des militants antipublicitaires, et explique l'inaction de la classe politique par le fait que les paysages et la vie intérieure, attaqués par la publicité, ne constituent pas des dossiers rentables électoralement – la preuve, « nous ne sommes que cinquante sur le trottoir lors de nos actions ». RJ appelle de ses vœux « une sorte de chute du mur de Berlin de la publicité : des gens qui sortent par milliers dans la rue et font tomber ces panneaux comme on fait tomber les statues des dictateurs ». AL évoque les bâches gigantesques (la juge relève sur un ton malicieux qu'il y en a eu une durant des mois sur le Palais de justice) et déplore le risque de fuite de données personnelles à partir du Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). PL confie que la demande de son ADN lui a donné « l'impression d'être dans un roman de science-fiction, d'anticipation » et qu'il ne donnera « jamais sa salive que dans un échange intime, jamais à des policiers ».

La **procureure** (Louise Neyton), aussi détendue que la juge, met en débat l'éventuelle requalification des faits en dégradations légères, laquelle rendrait inapplicable le prélèvement d'ADN.

Le **prévenu** YG raconte à la juge que la relaxe de huit déboulonneurs en 2010 (LP121) avait entraîné un arrêt des actions du collectif durant trois mois, pour lui prouver que leur comportement n'est pas compulsif.

Les 3 **témoins** sont appelés l'un après l'autre : Catherine Bourgain (généticienne) démontre que le FNAEG permet de donner des informations sur les maladies génétiques et l'origine géographique des personnes ; le Pr Claude Got (professeur de santé publique) aborde les problèmes de l'alcool, du tabac, des accidents de la route, de l'obésité, aggravés par la publicité ; il évoque les pressions exercées par les industriels sur le pouvoir politique et déplore les dangereuses manipulations publicitaires ; Mehdi Khamassi (chercheur en neurosciences) met en cause la surcharge cognitive induite par la publicité et explique comment notre cerveau est sollicité pour orienter nos choix de consommation.

La **procureure**, dans son réquisitoire, affirme que la liberté d'expression s'arrête là où commencent les autres libertés, notamment la liberté d'entreprendre et le droit de propriété ; réfute l'argument de l'état de nécessité, le danger de la publicité n'étant pas d'une telle intensité ni d'une telle présence qu'il justifie l'action des prévenus ; déclare non réunies les conditions d'une dispense de peine, les prévenus n'ayant pas caché leur intention de recommencer à l'occasion ; requiert – « c'est une résistance non-violente, on n'est pas face à une délinquance classique » – la relaxe pour le refus de prélèvement d'ADN, ainsi que 200 € d'amende pour les prévenus déjà condamnés pour barbouillage et 200 avec sursis pour les prévenus jamais condamnés.

L'**avocat** (William Bourdon) plaide la relaxe au nom de l'état de nécessité et rétorque à la procureure : « Qu'est-ce que vaut un conflit de libertés, quand une liberté est exercée au profit d'une addiction, d'une aliénation, face à une liberté exercée au profit du bien-être et de la santé publique ? »

Le **prévenu** YG saisit l'occasion, offerte par la juge, d'un dernier tour de parole, pour lui apprendre qu'il y a trois ans Christiane Taubira (actuel garde des Sceaux), alors simple élue, était venue prendre un verre avec des déboulonneurs après un de leurs procès, et l'inviter, elle aussi, à prendre un verre, lorsqu'elle aura atteint l'âge de la retraite, pour reparler « de tout ça ».

La **présidente** annonce que l'affaire est mise en délibéré au 18 mars (la date sera reportée au 25 mars pour cause d'accident).

Relais médiatique : AFP, *Politis* (le 26), *Les Inrockuptibles* (le 26), Canal Plus, slate.fr, *Le Parisien* (le 26), *20 Minutes*...

## VI ■ Agenda

22-3-2013, Lille : conférence-débat du Collectif contre le publisexisme, 19 h, à la maison Folie Wazemmes, 70, rue des Sarrazins.

22, Lille : action du Collectif des déboulonneurs, 19 h 15, devant le théâtre Sébastopol (contact : Sébastien, 06 61 34 52 15).

25, Paris : jugement du procès du 25 février (V. V), 13 h 30, Palais de justice (12<sup>e</sup> chambre correctionnelle), 4, bd du Palais.

25, Paris : intervention du Collectif contre le publisexisme, 14 h 30, Bourse du Travail, 85, rue Charlot, 75003 Paris.

6-4, Paris : manifestation contre l'affichage ; rendez-vous à 14 h 30, RER Cité universitaire (contact : 06 52 24 70 65, 06 07 02 50 04).

6, L'Haÿ-les-Roses : rencontre avec le Collectif contre le publisexisme, 15 h, bibliothèque municipale George-Sand, 21, rue Henri-Thirard.

20, Paris : action du Collectif des déboulonneurs, 15 h.

## VII ■ Carnet d'adresses

- *Casseurs de pub* : 52, rue Crillon, BP 36003, 69411 Lyon Cedex 06 ; tél. 04 72 00 09 82 ; internet : [www.casseursdepub.org](http://www.casseursdepub.org).

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; [contact@deboulonneurs.org](mailto:contact@deboulonneurs.org) ; [www.deboulonneurs.org](http://www.deboulonneurs.org).

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-télé. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : [www.antipub.org](http://www.antipub.org).

## VIII ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 137 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

- Pétition du 61, rue Olivier-Métra (Paris 20<sup>e</sup>) contre le panneau publicitaire (1 page).

## IX ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 138 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)